

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	53	39	46

N° 2026-106

OBJET : Budget Général – Désaffectation et déclassement du bâtiment cuisine centrale du domaine public intercommunal

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du huit septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Madame Cathy HOAREAU, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Aurélie BARTCZAK, Sandrine BARTHE MICALLEF, Martine BORDENAVE, Annabelle CAMOU, Laurence COQUILLAT, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Emilie FREYCHE, Marie-Christine FOURNIÉ, Garance GREBEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Cécile MARTIN-BENETTI, Audrey NOGUES, Geneviève PAUBERT, Viviane PAUBERT, Myriam PAULIGNAN, Sylvie SOUM, Marilyne TORRES, Marie-Claire TROUCHE, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs Alain BERNIERE, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick FERNANDEZ, Gabriel GACH, Philippe GAZZERA, Julien GODEFROY, Richard HALUPNIZCAK, Stéphane LABIT, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Patrice SCAPIN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Denis BEZIAT donne procuration à Richard HALUPNIZCAK, Corinne DEQUIVRE à Marie-Claire TROUCHE, Alain DURAND à Aurélie BARTCZAK, René MARCHAND à Philippe GAZZERA, Marie ROUGANIOU à Monique DUPRAT, Danielle TENSA à Gabriel GACH, Sébastien VINCINI à Cathy HOAREAU ;

ABSENTS EXCUSES : Jean-Michel BOUCHEZ, Karine DE BOISSIEU, Régis GRANGE, Eric OLIVEIRA ;

ABSENTS : Mathieu BERARD, Serge MARQUIER, René PACHER.

lesquels la majorité des membres en exercice.

Marilyne TORRES a été nommée secrétaire de séance.

Madame la Présidente indique aux membres de l'assemblée que le bâtiment « cuisine centrale » situé ZI Pompignal à Miremont (31190) qui a fait l'objet de plusieurs aménagements spéciaux pour l'exercice d'une mission de service public (confection de repas destinés aux cantines scolaires et ALSH de la CCBA ainsi qu'aux portages de repas à domicile) est considéré comme faisant partie du domaine public de la communauté de communes. Ce bâtiment n'étant plus utilisée depuis mars 2023, il peut être envisagé de le céder à une entreprise qui souhaite se porter acquéreur.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), les biens du domaine public sont Imprescriptibles et inaliénables, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être vendus. Dès lors, toute vente d'un bien appartenant au domaine public suppose de le faire intégrer au préalable dans le domaine privé par le biais d'une désaffectation du service public et un déclassement du domaine public pour une intégration dans le domaine privé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

ADOpte la proposition de Madame la Présidente, et prononce la désaffectation puis le déclassement du domaine public du bâtiment cuisine centrale situé ZI Pompignal à Miremont (31190),

MANDATE cette dernière à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Par délégation de la Présidente,
Valérie SAINT-MARTIN,
Directrice générale des services

